



Déclaration Liminaire Cgt CSAL du 05 février 2026

Monsieur le président,

Cette année 2026 ne commence pas sous de bons auspices avec l'adoption aux forceps d'un Plan de Loi de Finances 2026 dangereux. Dangereux pour les services publics, dangereux pour les Finances publiques avec une mise en tension accrue sur nos emplois et nos moyens de fonctionner.

550 nouvelles suppressions d'emplois équivalents temps plein à la DGFIP pour 2026 avaient été programmées et sont toujours maintenues dans le cadre du PLF 2026.

Cette annonce est insupportable pour les agent·e·s de la DGFIP sachant que la DGFIP entre 2008 et 2026 aura subi 32 596 suppressions d'emplois temps pleins, correspondant à 29 % de ses emplois de titulaires. Si l'on regarde en termes d'effectifs physiques payés, entre 2008 et 2024, nos services ont déjà perdu autours de 38 000 effectifs payés de titulaires, soit presque un tiers de ses effectifs.

Associées au « fonctionnaire bashing », à l'industrialisation des tâches, à des restructurations permanentes, à des évolutions déontologiques du « management » et à des changements de règles de gestion des personnels, ces nouvelles suppressions d'emplois résonnent comme le coup de massue supplémentaire et de trop pour nombre de collègues.

C'est avec gravité que nous vous alertons : 20 collègues se sont suicidé·e·s en 2025 et l'administration a eu connaissance de 20 tentatives. Sachant que les études sérieuses sur le sujet estiment généralement que pour 1 suicide au sein de la population française, 20 personnes commettent une tentative et sur 10 tentatives 4 personnes récidivent. Le taux de suicides au sein de la population française était de 13,4 pour cent mille pour l'année 2022, il est de plus de 20 en 2025 à la DGFIP.

Ce budget 2026 risque de faire plonger encore un peu plus les agent·e·s de la DGFIP dans une souffrance au travail qui ne cesse de s'aggraver dangereusement. Ils et elles n'en peuvent plus d'être ainsi maltraité·e·s.

Quelques illustrations en local :

- sur la question budgétaire, la mise à jour de la note sur les remboursements de frais annonce une demande extravagante de réduire de 10 ou 20 % l'enveloppe annuelle des remboursements ! Croyez-vous sérieusement que les collègues abusent ? Une application rigide de cette note dans le seul but de faire des économies budgétaires aurait de sérieuses répercussions sur l'exercice des missions ou la nécessaire formation continue.

- toujours sur les aspects budgétaires, des questions se posent sur l'avenir des contractuel.les. Ne risque-t-il pas y avoir des ruptures de contrat ? Et en tout cas, les renouvellements ou une éventuelle titularisation sont dans l'inconnu.

- sur la question des restructurations, la fusion des SIE nantais est source de fortes tensions au sein des équipes déjà fragilisées par le fonctionnement à trois têtes, les SIE à Nantes, l'antenne de Fontenay et le centre de contact de Carpentras. Nous en avons déjà discuté dans les instances, nous avons organisé des visites de la FS, c'était loin d'avoir tout réglé. Dans la fusion resurgissent notamment des façons de travailler différentes qui seront à harmoniser.

- sur la fin des PCE et la mise en place d'un Pôle de Contrôle et Programmation, ce projet est présenté comme une évolution pour « professionnaliser la mission programmation ». C'est pour le moins vexant pour les collègues exerçant la mission avec brio depuis des années. Et quelles seront exactement les missions de contrôle dévolues au PCP ? Dans le document présenté, les Inspections Sur Place sont à la fois mission des cellules expertise et à la fois mission du PCP. Quelle répartition entre les deux ? Sachant que les ISP sont la suite des expertises des remboursements de crédits de TVA, les « cellules expertises » seront forcément à l'initiative de ces ISP.

- sur l'Accueil Jules Verne, on constate que la nouvelle organisation de l'accueil pose question. En tant que représentant·e·s du personnel, force est de constater une certaine déloyauté de l'administration qui a profité d'un chantier immobilier pour faire passer une réorganisation fonctionnelle tout en s'affranchissant de consulter dans les règles de l'art les instances. Encore plus embêtant, les collègues des SIP ont été associés à la marge sur cette nouvelle organisation de l'accueil, le SDIF étant même oublié dans un premier temps. À ce jour, selon le service, le niveau d'information est très disparate chez les collègues. Ils apprennent sur le tas que l'accueil recouvrement et l'accueil assiette sont banalisés, que le pré accueil au centre est aussi banalisé. Où sont les réunions de service pour informer et éclairer les différents acteurs de l'accueil ? Il y a besoin d'un temps d'échange entre les SIP et l'AJV, notamment pour présenter le protocole à l'ensemble des agent·e·s concerné·e·s. Qui va l'organiser ? Une fois encore, en laissant totalement la main aux chefs de service, il n'y a pas d'harmonisation et de cohérence dans l'information. Cela crée du ressentiment des collègues qui ne se sentent ni concertés ni associés.

- et nous avons appris récemment la non reconduction de la convention entre la DGFIP et la CDC. Résultat, dans moins de deux ans le PGC est amené à fermer ! Ce seront 250 emplois au national, dont un tiers de contractuel.les en CDD, sur neuf sites qui sont donc menacés !

Pour conclure cette déclaration liminaire, **revenons sur la gestion calamiteuse de l'épisode neigeux du 05 janvier dernier.** En dépit d'une alerte météorologique prenant effet en début de soirée du lundi 05 janvier, aucune consigne n'a été donnée aux agent·e·s, aucune mesure organisationnelle n'a été prise pour faire face à l'évènement : pas de PCA, pas de télétravail exceptionnel... le vide organisationnel. Vous allez sans doute rétorquer comme lors des épisodes de fortes chaleurs que les chef.fes de service ont toute latitude pour organiser leurs services, mais bizarrement le mardi 06 après midi vous avez bien envoyé des consignes à ces mêmes chef.fe·s de service aux alentours de 15h00 pour le lendemain... Un peu tard. Par contre quand la CGT vous a suggéré d'accorder des ASA exceptionnelles pour les collègues n'ayant pas la possibilité de télétravailler et qui n'ont pu se rendre à leur poste de travail, la direction a su faire preuve de célérité pour envoyer la **consigne aux responsables de service leur interdisant de le faire !** La CGT dénonce cette vision managériale étreiquée et maltraitante. Rappelons que la note de cadrage de Bercy

(actualisée en octobre 2024) relative aux autorisations d'absence, section 11 « absences liées aux conditions climatiques » précise que : « des autorisations d'absence peuvent en outre être accordées en présence de difficultés importantes et ponctuelles en cas d'empêchement pour rejoindre le poste de travail. » Nous avons d'ailleurs des remontées de collègues en situation de handicap à qui l'on a donc imposé de poser des congés alors même qu'ils étaient dans l'impossibilité de venir au travail. Quel est le niveau de responsabilité de l'administration qui met ainsi en danger ses agent·e·s !